

Attribution de temps

M. Andre: Parmi les principes régissant notre institution, le plus fondamental veut que les députés aient le droit de saisir la Chambre de toutes les mesures qu'ils jugent bon de présenter, aussi répréhensibles ou inacceptables soient-elles. Ce principe démocratique fondamental est aussi ancien que la démocratie elle-même, et le Nouveau parti démocratique l'a violé. Il convenue de le mentionner. Cela ne s'était jamais produit auparavant.

Étant donné que nos vis-à-vis ont abusé de ma courtoisie, nous avons maintenant toutes sortes de raisons de ne pas être courtois envers l'opposition. Nous savons que le Règlement dicte la procédure à suivre à la Chambre. C'est également une tradition chez nous de nous traiter mutuellement d'une manière courtoise et raisonnable. Le NPD s'est comporté comme s'il n'était pas lié par les pratiques courantes de civilité et de loyauté. Il établit un précédent pour les futurs gouvernements qui sauront comment se comporter vis-à-vis des néo-démocrates dorénavant. C'est le Parlement qui en a malheureusement souffert le plus au bout du compte. Notre régime parlementaire a été durement éprouvé par le Nouveau parti démocratique qui méprise des traditions et des pratiques séculaires.

Les néo-démocrates ont accepté, bien à contre-cœur, que ce projet de loi soit présenté pour la première lecture, et qu'il franchisse les étapes de la deuxième lecture et du comité. Je crois que c'est parce dans leur for intérieur, ils savent bien qu'il est avantageux pour le Canada. Ils ne voudraient pas qu'on leur demande pourquoi ils s'opposent à une mesure qui favorisera les recherches sur la fibrose kystique, la sclérose en plaques, la dystrophie musculaire, la maladie d'Alzheimer et le cancer.

M. McCurdy: Pourquoi ne dites-vous pas la vérité?

• (1300)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'engage le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) à adresser ses questions ou ses commentaires à la présidence. S'il veut intervenir, je lui donnerai la parole la prochaine fois. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a la parole.

M. Andre: Monsieur le Président, pendant le congé de novembre, je me suis rendu à Vancouver pour rencontrer des représentants de la Fondation Terry Fox.

M. McCurdy: Allons donc!

M. Andre: Cette fondation a recueilli plusieurs millions de dollars pour encourager la recherche sur le cancer. Elle a mis sur pied, en collaboration avec la Fondation Welcome, la Pacific Pharmaceuticals, à l'Université de la Colombie-Britannique. Cette société a déjà embauché des spécialistes, et elle en embauche d'autres actuellement pour essayer de découvrir un remède au cancer.

M. Orlikow: Bien.

M. Andre: Elle croit qu'il est absolument essentiel pour assurer la poursuite et le succès de ses activités que notre pays protège les brevets. Pourquoi le Nouveau parti démocratique ne croit-il pas que c'est essentiel? Si le monde entier agissait comme les néo-démocrates le souhaitent et abolissait la protection des brevets, il n'y aurait pas autant de recherches sur le

cancer, la fibrose kystique, la sclérose en plaques, la dystrophie musculaire et la maladie d'Alzheimer. Ces recherches se poursuivent parce que les autres pays occidentaux industrialisés reconnaissent la protection des brevets. Ils reconnaissent que les découvertes pharmaceutiques ont de la valeur et qu'elles appartiennent à ceux qui les font. Apparemment, le Nouveau parti démocratique ne le reconnaît pas.

J'ai entendu la députée de New Westminster—Coquitlam (M^{me} Jewett) parler de nos obligations envers les autres pays du monde. Pourquoi son parti croit-il que le Canada n'a aucune obligation envers les autres pays du monde en ce qui concerne la recherche médicale? Pourquoi croient-ils que le Canada a le droit de plagier les autres pays du monde quand il s'agit de la recherche médicale? Où est le sens de l'internationalisme dont ils parlent? Comment justifient-ils que le Canada soit exclu de la recherche médicale?

Arrêtons-nous à la question de la propriété intellectuelle. Le Nouveau parti démocratique dit qu'il s'inquiète pour les consommateurs. Si nous autorisons la publication de livres et de disques génériques, nous pourrions probablement faire économiser quelques centaines de millions de dollars aux Canadiens. Il se pourrait bien aussi que nous n'ayions plus d'auteurs canadiens mais les néo-démocrates diront peut-être que cela n'a pas d'importance vu que les Canadiens lisent des auteurs étrangers, de toute façon. Il se pourrait bien que nous n'ayons pas autant d'auteurs-compositeurs, ni de compositeurs ni d'autres artistes canadiens mais ils diront que ça n'a pas d'importance parce que les Canadiens écoutent les étrangers de toute façon. Pourquoi le Nouveau parti démocratique n'est-il pas logique et ne suggère-t-il pas d'abolir toute propriété intellectuelle sur les livres, les disques, les chansons et tout? Nous pourrions certainement faire économiser beaucoup d'argent aux consommateurs mais nous détruirions du même coup la créativité des Canadiens.

En ne protégeant pas les brevets sur les médicaments, nous disons pratiquement aux scientifiques et aux chercheurs canadiens qui cherchent à guérir des maladies en mettant des médicaments au point, que notre pays ne les apprécie pas vraiment et que leurs travaux n'ont pas beaucoup de valeur parce que nous ne reconnaitrons pas les droits consacrés par les brevets, et que nous allons plutôt plagier les autres pays du monde.

Pensons aux soins médicaux pour les Canadiens. Ainsi, le dernier médicament découvert est l'AZT qui semble un remède prometteur pour la maladie d'Alzheimer. Des Américains qui suivent actuellement un traitement à l'AZT à titre expérimental font beaucoup de progrès. Pourquoi ne fait-on pas la même chose au Canada? On ne le fait pas parce que nos lois ne protègent pas les brevets. Qu'est-ce que ces députés diront aux familles des victimes de la maladie d'Alzheimer? Je vois que vous voulez déclarer qu'il est 13 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne déclare pas qu'il est 13 heures parce que nous poursuivrons jusqu'à 13 h 34. Cependant, le temps de parole du député est écoulé.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Merci, monsieur le Président.